

**ARRÊTÉ N° AG 460-2023**

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
A L'OCCASION D'UN DÉMÉNAGEMENT RUE DES BOUCHERS – LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023**

**Le Maire d'AVALLON,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la Route,

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière

**Vu** l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

**Vu** la demande de Monsieur Jean-Charles INCAMPS, représentant la société IBR, domiciliée 2 rue du Clos, 89000 AUXERRE, de lui permettre de réceptionner des matériaux nécessaires l'intervention qu'il effectue au 34 rue Porte Auxerroise à Avallon,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles pour assurer la sécurité du déménagement,

**ARRÊTE**

**Article 1**

La circulation est interdite Rue des Boucher le lundi 18 décembre 2023 entre 8h00 et 12h00 selon avancement du déchargement des matériaux nécessaire au chantier 34 rue Porte Auxerroise.

**Article 2**

**La matérialisation et la signalisation sont mises en place par le requérant.**

**Article 3**

Les prescriptions ci-dessus s'appliquent le Lundi 18 Décembre 2023 selon modalités des horaires énoncées à l'article 1.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du déménagement, et transmis aux intéressés.

**Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire  
Non soumis au contrôle de légalité  
Publié le **20 DEC. 2023**

AVALLON, le 15 décembre 2023  
Le Maire,



Jamilah HABSAOUI.